

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 20 MARS 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 15
Procuration : 0
Absent : 0

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BECHETOILLE Xavier, BOUDON Sophie, CHALIER-PASCAL Maryline, CHAMPREDON Éric, CUMINAL Yannick, DOLADILLE Damien, GRANIER GUYLHEM, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, PAULHAC Corinne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine, VASSAL Aurore.

Présents par procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : Madame BOUDON Sophie

4 - OBJET : ELECTION DES ADOUPTS AU MAIRE.

Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adoupts au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel de candidatures, une liste est déposée, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

La liste de Monsieur Damien DOLADILLE a obtenu quinze (15) voix.

La liste de Monsieur Damien DOLADILLE ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adoupts au maire :

1. Monsieur Damien DOLADILLE, 1^{er} adoupt
2. Madame Anne SOULIER, 2^{ème} adoupte
3. Monsieur Xavier BECHETOILLE, 3^{ème} adoupt
4. Madame Géraldine TREBUCHON, 4^{ème} adoupte

Le Maire,

Samuel SOULIER

